



La réglementation doit être respectée, mais il y a aussi des bonnes pratiques à promouvoir.

© Symet

PÊCHE À PIED

Inter-service : qu'est-ce que ça apporte ?

À Chausey, les tournées communes gardes du littoral / agents de l'ONCFS ont déjà plusieurs années de recul. Pour sensibiliser les pêcheurs à pied, les compétences de chacun ont trouvé leur place.

Avec ses 5 000 ha de domaine public maritime et les plus grandes marées d'Europe, Chausey, attribué au Conservatoire du Littoral depuis 2007, est extrêmement prisé par les pêcheurs à pied. L'objectif de son gestionnaire, le Syndicat mixte espaces littoraux de la Manche (SyMEL) est avant tout de limiter les prélèvements trop importants, insoutenables pour l'écosystème. « La réglementation doit être respectée, mais il y a aussi des bonnes pratiques à promouvoir » précisent Arnaud Guigny et Pierre Scolan, gardes du littoral à Chausey. En travaillant ensemble, les gardes du littoral, les agents de l'ONCFS, mais aussi des autres services de l'Etat (Brigade nautique de la gendarmerie nationale, Affaires maritimes, Gendarmerie maritime) ont amélioré l'efficacité de leur action grâce à leurs compétences complémentaires. Les gardes du littoral connaissent les sites, les pratiques, voire les pêcheurs, ils ont des moyens nautiques. Les inspecteurs de l'environnement, eux, viennent en renfort pour verbaliser quand la sensibilisation ne suffit plus. « Mais le principe d'information prime » affirme Guillaume Binet, chef du service ONCFS de la Manche.

L'histoire des tournées communes est avant tout une histoire humaine. « Nous avons appris à travailler en étant au contact les uns des autres pendant les horaires de travail, mais aussi en dehors, car les missions se font sur plusieurs jours. Nous avons appris à nous serrer les coudes, grâce à une relation sur le long terme » raconte Arnaud Guigny. Ils affirment qu'ils ont tout de suite été sur la même longueur d'onde, entre naturalistes : « nous mettons le curseur au même endroit, entre information et répression » précise Guillaume Binet. Cette solidarité leur a permis d'être bien perçus par les pêcheurs, même quand les agents de l'ONCFS, service de police armé, ont intégré le dispositif en 2011. « On a expliqué, et c'est rentré dans les mœurs. » Dans les pratiques aussi des agents qui sont vigilants au respect des règles de sécurité de base : ne jamais laisser un agent seul et rester chacun dans son domaine. L'organisation des saisons se fait bien à l'avance, en fonction des marées, mais aussi des jours fériés, des vacances scolaires et du plan de contrôle départemental. Sur certaines marées à

enjeu, on peut trouver parfois jusqu'à quatre services travaillant ensemble soit sept à neuf personnes dont l'action est coordonnée par les gardes du littoral. Ce dispositif bien rodé ne fonctionnerait pas sans avoir au préalable sensibilisé le parquet. Les sanctions prononcées confirment la qualité du travail réalisé en commun par l'ensemble des services.

Finalement, quelle est l'efficacité du dispositif ? Un suivi annuel évalue le niveau de respect de la réglementation par les pêcheurs. L'association sensibilisation - contrôles a porté ses fruits : d'un tiers de paniers de pêche conformes seulement en 2009, c'est aujourd'hui l'inverse que les agents observent, soit environ 65% de paniers réglementaires. Néanmoins, l'effort doit être poursuivi sur le long terme pour au moins maintenir voire accroître ce résultat. Une bonne raison pour continuer de travailler ensemble. • **Arnaud Guigny**, garde du littoral du SyMEL arnaud.guigny@manche.fr, **Pierre Scolan**, garde du littoral du SyMEL pierre.scolan@manche.fr, **Guillaume Binet**, chef du service départemental de la Manche ONCFS guillaume.binet@oncf.gov.fr